



Brexit : l'essentiel est préservé pour la viande bovine

L'accord de libre-échange trouvé entre l'Union-européenne et le Royaume-Uni officiellement sorti le 31 décembre 2020, est un véritable soulagement pour les filières agricoles des deux parties. Les échanges pour la filière bovins viande devraient être maintenus, notamment avec l'Irlande, même-si dorénavant le Royaume-Uni se sent plus libre d'accepter des opportunités Outre-Atlantique.



A l'exception de formalités douanières supplémentaires, l'accord de libre-échange trouvé entre le Royaume-Uni et l'Union-européenne n'occasionnera ni droits de douane, ni contingents sur les échanges de matières agricoles, entre les deux zones. « Hormis des contraintes sanitaires et des formalités douanières supplémentaires mais tout à fait gérables, entraînant un léger surcoût, rien ne change. Seuls peut-être, de petits opérateurs pourraient être découragés de poursuivre les échanges. **Cette annonce est un véritable soulagement pour les deux parties, sachant que le Royaume-Uni est un importateur net de viande bovine de l'ordre de 40 % dont le principal fournisseur est l'Irlande du Sud** », estime Rémi fourrier, le directeur d'AHDB France, l'organisme de promotion de [l'agriculture britannique](#).

Peu d'évolutions prévues à court-terme

Il est encore trop tôt pour savoir si des modifications plus profondes pourraient se faire ressentir. « Il était jusqu'à présent très difficile de se projeter, sans visibilité et dans le contexte de crise sanitaire lié au coronavirus. Ne sachant pas vers quoi l'accord allait évoluer, il était compliqué d'organiser les

www.reussir.fr
Pays : France
Dynamisme : 36



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

approvisionnements. Désormais, il sera plus facile de travailler plus sereinement », note le directeur de l'AHDB, avant de poursuivre, « A l'avenir, l'Union-européenne devrait rester le partenaire historique privilégié des britanniques . **Toutefois, nous serons dorénavant plus libres de saisir des opportunités provenant des pays tiers, sans les contraintes européennes.** »